

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|--|-----------------------------|---|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant Nancy Bulger | Numéro de permis 2015725 | Date d'inspection Le 26 septembre 2022 | |
| Nom de l'établissement Halte scolaire Les Amis de la Passerelle | | Numéro de téléphone (506) 397-1984 | |
| Adresse 5067 160 Route Pont-Landry NB E1X 2V5 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson | | Titre du poste Mentor en assurance de la qualité | |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les dossiers financiers sont tenus sur les lieux d'exploitation.
- Le matériel intérieur est varié et en quantité suffisante pour tous les enfants présents, de plus est gardé propre et en bon état.

Pendant ma surveillance, les enfants ont pris leur collation et par la suite jeux libres en attendant le deuxième groupe.

Les éducatrices sont calmes à l'écoute des enfants, les enfants sont très calmes.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 26 septembre 2022

Date

original signé par
Nancy Bulger

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 septembre 2022

Date